



Voici la déclaration lu par Force Ouvrière dans les Comités d'Établissements où nous sommes représentés :

« Nous sommes aujourd'hui en fin de consultation sur les projets de transformations concernant les activités cooler service et certaines des activités finance,

Force Ouvrière s'exprime donc sur l'intégralité du projet.

L'employeur Coca-Cola Entreprise a décidé d'un énième plan social, dont acte.

Nous travaillons dans une entreprise très rentable comme l'ont démontré les différents rapports d'expertises.

Or depuis 1995, la loi permet aux entreprises de supprimer des emplois même si elles sont bénéficiaires sous prétexte de sauvegarder leur compétitivité future.

Quelques dizaines de postes sur 2400 que compte l'entreprise aujourd'hui, une suite de délocalisation en Bulgarie, une nouvelle externalisation d'une infime partie de la logistique des pièces détachées, rien n'a là matière à protéger une quelconque compétitivité mais uniquement la volonté de recentrer l'entreprise sur son cœur de métier pour améliorer le retour aux actionnaires.

Le conseil d'administration de Coca-Cola Entreprise ne fait donc pas un Plan Social parce qu'il le doit mais parce qu'il le peut, et sans utiliser de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences.

Il le peut d'autant plus facilement grâce à la Loi de Sécurisation de l'Emploi du 14 juin 2013. Et cette loi a été rendue possible par l'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2013. Force Ouvrière ne l'a pas signé au vu des reculs sociaux que cet accord introduit pour les salariés que nous représentons et défendons.

Nous en voyons aujourd'hui les effets.

Des dizaines de personnes vont être licenciées économiques parce que c'est possible. L'entreprise se déleste du personnel qu'elle estime être devenue non rentable. Des délestages aux conditions proposées, à hauteur normalement des moyens de l'entreprise et en favorisant aussi les départs volontaires.

Pourquoi devrions-nous accepter ces suppressions de postes?

Il se trouve qu'encore une fois parce que la loi le lui permet.

L'employeur a taillé en pièce le budget du PSE en référence au dernier qui a moins d'un an. De manière insidieuse et très discrète, notamment en décourageant les départs volontaires et en limitant l'accès aux pré-retraites entre autre.

La direction réalise des économies aux dépens des salariés.

Du même coup, elle baisse de fait la base de négociation des futurs PSE qui viendront à coup sûr.

Aussi le refus de FO de signer l'accord portant sur le contenu du PSE est principalement motivé par l'insuffisance de CCE du respect du principe de proportionnalité par le groupe Coca-Cola.

Les moyens affectés au plan de sauvegarde de l'emploi doivent être proportionnels aux ressources financières dont dispose l'entreprise auquel appartient celle-ci. Ainsi s'agissant du plan de sauvegarde de l'emploi de CCE nous nous sommes posés avec nos experts la question de déterminer si les moyens mis en œuvre sont proportionnels à l'assise économique et financière de CCE et au-delà du groupe auquel elle appartient. Même s'il n'existe pas de barème pré-judiciairement établi, il nous apparait eu égard à la surface financière et économique du groupe international COCA COLA Inc., dont le rapport d'expertise comptable rappelle la profitabilité tant nationale qu' internationale de l'activité, que le juge social sera particulièrement exigeant pour apprécier l'effectivité de la proportionnalité des moyens mis en œuvre. Il est manifeste que les moyens mis en œuvre par CCE dans le présent PSE ne sont ni digne ni à la hauteur des moyens d'une multinationale comme CCE qui dispose de moyens permettant d'indemniser les salariés licenciés à la hauteur du préjudice qu'ils subissent et de réellement diminuer l'impact sur les salariés en favorisant des départs volontaires .

Force Ouvrière se prononce avec force contre ce qu'elle considère comme une agression sociale et une injustice insupportable. »

Gardons le contact et suivez nous sur notre Blog FOCOCACOLA.FR et rejoignez nous

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à appeler :

Madani AGGOUNE	Délégué Syndical FO Ets Commercial :	06 72 27 87 90
Carlos DA SILVA	Délégué Syndical FO Usine de Grigny :	06 09 24 57 01
Dominique CHOMET	Délégué Syndical FO Ets Technique :	06 82 89 83 02
Pierre CARERRE	Délégué Syndical FO Usine de Castanet :	06 31 49 19 83
Augustin MAYELE	Délégué Syndical FO Usine de Clamart :	06 42 88 13 46
Cyril HERBIN	Délégué Syndical Central FO Coca-Cola ent	06 22 52 51 55

Notre Mail FOCOCACOLA@GMAIL.COM

Le 22 Janvier 2015

